



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 13 Novembre 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 32

Numéro
2014/NOV/123

Point de l'ordre du jour
18

OBJET
CRÉATIONS / SUPPRESSIONS
DE POSTES
AVANCEMENT DE GRADE

RAPPORTEUR
M. LE MAIRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 21/11/2014
L'affichage en mairie le : 21/11/2014
La notification le : 21/11/2014

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 13 Novembre 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 7 Novembre 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. G. ROZENKNOP a donné procuration à M. E. JAECK
Mme P. MATON a donné procuration à Mme M-A. SCANO
M. A. CLEMENT a donné procuration à M. Cl. LUBAC
M. S. ROSTAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
Mme A. POL a donné procuration à M. P. BROT

Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2015.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

- Vu le tableau des emplois,

Il propose à l'assemblée :

La CRÉATION de :	La SUPPRESSION de :
1 emplois de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 emplois de rédacteur à temps complet

7 emplois d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet	7 emplois d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet
1 emploi d'adjoint technique principale 1 ^{ère} classe à temps complet	1 emploi d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet
2 emplois d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	2 emplois d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
1 emploi d'éducateur des APS principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1 emploi d'éducateur des APS principal de 2 ^{ème} classe à temps complet
1 emploi d'éducateur de jeunes enfants principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** la modification du tableau des effectifs ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 20/11/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC